



UN-OHRLLS

Cinquième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés

PREPARATIONS NATIONALES

SCHEMA ANNOTE POUR LES RAPPORTS NATIONAUX

Table des matières

Contexte et Mandat	2
Préparations nationales	2
Structure annotée et contenu des rapports nationaux	3
I. Résumé exécutif	3
II. Introduction	3
III. Le processus de planification de développement national	3
IV. Evaluation des progrès et défis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020	4
V. Cohérence et liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et autres processus mondiaux	7
VI. Vers le prochain agenda des PMA	8
VII. Annexe Statistique	8

Contexte et Mandat

Le Programme d'action d'Istanbul (PAI)¹, adopté lors de la quatrième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés (PMA) tenu à Istanbul, Turquie en mai 2011, constitue un ambitieux programme politique convenu par la communauté internationale pour relever les défis auxquels sont confrontés les PMA, basé sur les principes fondamentaux de responsabilité mutuelle et de coopération internationale renforcée.

L'objectif global du PAI est de surmonter les défis structurels auxquels sont confrontés les PMA afin d'éradiquer la pauvreté, de réaliser les objectifs du développement convenus au niveau international et de permettre à ces pays de sortir de la catégorie des PMA. Il reconnaît aussi que les PMA représentent un potentiel énorme pour la croissance économique mondiale, la stabilité et la prospérité.

Dans sa résolution 73/242, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés au plus haut niveau possible, y compris les Chefs d'État et de gouvernement, en 2021, avec le mandat suivant :

- Entreprendre une évaluation complète de la mise en œuvre du Programme d'action par les pays les moins avancés et leurs partenaires au développement, partager les pratiques optimales et leçons tirées, identifier les obstacles et contraintes rencontrés ainsi que les actions et initiatives nécessaires pour les surmonter ;
- Identifier des politiques internationales et nationales efficaces à la lumière du résultat de l'évaluation ainsi que des défis et opportunités nouveaux et émergents et les moyens d'y faire face ;
- Réaffirmer l'engagement mondial à répondre aux besoins spéciaux des pays les moins avancés faits aux grandes conférences et sommets des Nations Unies, y compris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et le Cadre d'action de Sendai ;
- Mobiliser des actions et des mesures d'appui supplémentaires et internationales, en plus des ressources nationales, en faveur des pays les moins avancés et, à cet égard, formuler et adopter un partenariat renouvelé entre les pays les moins avancés et leurs partenaires au développement, y compris le secteur privé, la société civile et les gouvernements à tous les niveaux ;

La cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sera précédée de deux réunions préparatoires régionales et deux réunions de comités préparatoires intergouvernementaux.

Préparations nationales

Dans la même résolution, l'Assemblée générale souligne l'importance des préparations nationales comme un apport essentiel au processus préparatoire pour la Conférence et dans la mise en œuvre et suivi de son résultat et fait appel aux gouvernements des pays les moins avancés à soumettre leurs rapports dans un délai raisonnable. De larges préparations nationales inclusives devront être entreprises par tous les PMA pour évaluer le progrès, les obstacles, les contraintes et les mesures à prendre dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et pour déterminer les priorités du prochain programme d'action décennal.

¹ Programme d'action en faveur des pays les moins développés pour la décennie 2011-2020 : http://unohrls.org/UserFiles/File/A-CONF_219-7%20report%20of%20the%20conference%20french.pdf

Ces rapports nationaux devraient être fondés sur les préparations au niveau national et alimenteront les préparations au niveau régional qui seront entreprises en 2020. Les pays sont encouragés à structurer leurs rapports selon les lignes directrices ci-dessous, ce qui favorisera la cohérence et la comparabilité. Les pays sont encouragés à inclure un ou deux exemples concrets pour présenter les meilleurs pratiques et/ou politiques et stratégies qui ont fait progresser la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et le potentiel d'être reproduits dans d'autres PMA.

Les Points Focaux nationaux des PMA seront invités à présenter leurs projets de rapports nationaux aux réunions annuelles pour les Points Focaux nationaux des PMA qui auront lieu en 2019.

Afin de servir de base effective aux préparations de fond pour la cinquième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés, il est demandé que les rapports nationaux soient transmis au Bureau de la Haut-représentante au plus tard le 30 Novembre 2019, à l'attention de Mme Yuxin Ai, Administratrice de Programme, courriel : aiy@un.org et M. Yeshey Dorji, Administrateur de Programme, courriel : yeshey@un.org.

Les rapports nationaux alimenteront un rapport de synthèse qui vise à souligner, entre autres, les initiatives, les politiques ou les actions qui ont contribué à un changement positif dans la réalisation des objectifs fixés dans les domaines prioritaires du PAI. La raison est d'évaluer le progrès réalisé au cours de la mise en œuvre du PAI au niveau national. Comme ça, le rapport résumera, entre autres, les histoires de réussite afin d'encourager l'apprentissage mutuel et la répliation entre les PMA. Le rapport soulignera aussi les défis qui ont empêchés les PMA d'atteindre les objectifs fixés dans le PAI.²

Structure annotée et contenu des rapports nationaux

I. Résumé exécutif

Le rapport doit inclure un résumé exécutif de 1 à 2 pages.

II. Introduction

Cette partie peut décrire brièvement les fonctions principales du contexte national en ce qui concerne la mise en œuvre de tous les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul. Elle peut discuter la méthodologie adoptée pour la revue, y compris son étendue, ampleur et limitations et les défis liés aux statistiques. Des informations sur le processus de la préparation de la revue nationale peuvent être présentées, y compris, par exemple, comment les différentes parties prenantes ont contribué au rapport et, le cas échéant, si les équipes de pays de l'ONU ont été engagées.

III. Le processus de planification de développement national

Cette partie doit inclure les aspects clefs des plans nationaux du développement durable qui ont intégré les buts et les priorités du Programme d'action d'Istanbul, notamment les stratégies pour sortir de la catégorie des PMA. Les références aux documents de politiques nationales devront être pourvues.

² Ce rapport s'appuiera sur un rapport antérieur, qui se concentrait sur "*Lessons learned from five years of implementing the Istanbul Programme of Action for the Least Developed Countries*", voir à http://www.ipoareview.org/wp-content/uploads/2016/06/Lessons_Learned_5years_Implement_IPoA_LDCs_lowres.pdf

IV. Evaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020

Cette partie doit fournir une évaluation du progrès général fait vers l'objectif principal de surmonter les défis structurels rencontrés par les PMA afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs du développement adoptés au niveau international et de permettre de sortir de la catégorie des PMA, comme indiqué au Paragraphe 27 du Programme d'action d'Istanbul.

Basé sur une analyse générale liée aux objectifs du Programme d'action d'Istanbul, le rapport doit identifier les meilleures pratiques et leçons apprises ; souligner les facteurs, externe ou interne, qui ont eu un impact sur le progrès dans chacun des domaines prioritaires ; démontrez les défis frappants dans chacun des huit domaines prioritaires ; et examinez le progrès réalisé en vue de sortir de la catégorie des PMA.

a. Capacité de production

Cette partie doit identifier les facteurs qui ont contribué à améliorer la capacité de production à fournir le marché intérieur et les marchés d'exportations. Cela pourrait souligner la croissance dans les secteurs à forte valeur ajoutée, y compris les services comme le tourisme. Il doit souligner les domaines dans lesquels les progrès les plus importants ont été réalisés, pour encourager la transformation structurelle de l'économie. Par exemple, lorsque des changements observés en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux services de télécommunications ; le développement des infrastructures énergétiques, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables ainsi que sur l'amélioration dans la production et la distribution d'électricité ; le transport (incluant, une meilleure connectivité terrestre, maritime et aérienne) et, si nécessaire, les gains de la valeur ajoutée des industries de ressources naturelles et de l'agriculture. Cette partie devrait également incorporer une analyse des progrès, ainsi que les défis, dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.

b. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

Cette partie doit fournir un aperçu des initiatives à succès dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement rural en tant qu'élément crucial d'une stratégie de réduction de la pauvreté, particulièrement pour les groupes marginalisés, les femmes, les enfants et les personnes âgées. Il doit illustrer les politiques visant à améliorer l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes dans le secteur agricole. Il peut aussi indiquer les actions prises dans le contexte de la diversification du secteur agricole et du renforcement des capacités des processus agricoles et des investissements améliorés dans les infrastructures agricoles. Le rapport doit aussi indiquer les stratégies visant à combattre l'impact négatif des événements climatiques sur l'agriculture. Enfin, cette partie doit inclure les stratégies, les actions et les politiques publiques mises en œuvre pour accélérer l'éradication de la faim.

c. Commerce

Le rapport doit inclure les mesures visant à diversifier et étendre la base d'exportation du pays. Il doit indiquer les stratégies, les politiques et les actions prises afin d'améliorer la productivité et la compétitivité ainsi que les mesures en faveur du renforcement des capacités commerciales dans le contexte du plan de développement national. Il doit aussi identifier les importantes contraintes et barrières empêchant une meilleure intégration du pays aux chaînes de valeur à l'échelle mondiale.

d. Produits de base

Le rapport doit mettre en lumière les actions en faveur de la réduction des vulnérabilités associées aux chocs économiques externes, telle que la volatilité du prix des produits de base. Il doit indiquer les progrès en faveur de l'amélioration de la productivité et de la diversification verticale. Le cas échéant, les politiques publiques et les actions en faveur de la réduction de la dépendance aux produits de base doivent être mises en lumière. A cet égard, le rapport doit indiquer les stratégies de gestion des ressources ainsi que les mesures, par secteur et par produit de base, qui ont contribué à maximiser les bénéfices tirés des ressources nationales et de l'accroissement de la rétention de valeur.

e. Développement du secteur privé

Le rapport doit indiquer les mesures et politiques orientées en faveur de soutenir un secteur privé socialement responsable (national et étranger) ainsi que des actions visant à favoriser un environnement favorable aux entreprises, en particulier au développement des PME et à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes.

f. Développement humain et social

Education

Le rapport doit fournir une évaluation des politiques publiques en matière d'éducation et de formation ainsi que sur les facteurs contribuant au progrès – ou le manque de progrès – dans la réalisation de l'accès universel à une éducation primaire et augmenter l'accès à l'éducation secondaire et l'éducation tertiaire. Des progrès de l'enseignement professionnel ainsi que du développement des compétences devraient également être couverts. En outre, il doit indiquer les actions visant à améliorer la qualité de l'éducation et de la formation à tous niveaux et le progrès en matière de taux d'alphabétisation et de calcul. Une évaluation exhaustive des progrès en faveur de l'élimination des inégalités de genre dans l'éducation et la formation est essentielle dans cette partie du rapport.

Population et santé primaire

Cette partie du rapport doit inclure une évaluation des stratégies, des politiques et des actions en faveur de la réduction des taux de mortalité infantile et juvénile et des taux de mortalité maternelle ainsi que les progrès en faveur de l'éradication de la sous nutrition infantile. En matière de cadre d'action sanitaire, il doit aussi indiquer les mesures en faveur d'un accès universel à une santé reproductive, incluant le planning familial, la santé sexuelle et les services à la santé au sein des programmes et des stratégies nationales. Les progrès en faveur de l'inversion de la progression du virus du sida et l'incidence de la malaria et d'autres maladies majeures doivent aussi être inclus.

Promotion de la jeunesse

Le rapport doit montrer les mesures et les programmes de politiques en faveur de l'intégration de la jeunesse dans la vie économique, sociale et politique. Il doit indiquer des mesures à maximiser le plein potentiel des jeunes incluant améliorer le plein accès à l'éducation, aux services de soin de santé et à la capacité des compétences et vers le plein emploi productif et l'esprit d'entreprise, en particulier pour les jeunes femmes et filles.

Eau et assainissement

Le rapport doit indiquer les progrès en faveur d'un accès assuré à l'eau et à l'assainissement ainsi que les mesures et les stratégies visant à augmenter l'efficacité et

la productivité de l'eau, en particulier par rapport aux zones rurales et aux populations désavantagées. Le rapport doit mettre en lumière les politiques visant à améliorer l'environnement institutionnel et réglementaire afin d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement, en particulier dans les communautés rurales et isolées.

Egalité des genres et autonomisation des femmes

Un élément essentiel du rapport consiste en une évaluation détaillée de la situation des femmes et des filles, des politiques publiques et actions à succès qui ont contribué à l'autonomisation des femmes et des filles ainsi qu'une description des principaux défis et contraintes. Le rapport doit inclure les mesures politiques en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, en particulier celles liées à l'égal accès des femmes et des filles à l'éducation, aux services de base, à la santé, aux opportunités économiques et aux prises de décisions à tous les niveaux ; les programmes réussis, les plans et les mesures de support afin d'assurer la santé physique, mentale et reproductive des femmes et des filles ; et les mesures de promotion des droits des femmes et de l'égalité des genres.

Protection sociale

Le rapport doit décrire les actions politiques en faveur de l'augmentation des systèmes de protection sociale, en particulier pour les démunis et les groupes désavantagés. Il doit inclure les histoires de réussites et les mesures qui ont été efficaces dans l'amélioration de la résilience et la réduction de la vulnérabilité des populations vivant dans la pauvreté ou risquant de devenir pauvres.

g. Crises multiples et autre défis émergents

Le rapport doit indiquer les mesures politiques en faveur de la réduction de la vulnérabilité à différents chocs, incluant ceux concernant l'alimentation, le pétrole, la finance, l'économie et les désastres naturels. Il doit fournir une évaluation de la capacité du pays à surmonter les effets néfastes du changement climatique, notamment par le biais de plans et programmes nationaux d'adaptions et mettre en lumière les mesures en faveur de la protection de la biodiversité, la prévention de la dégradation des terres et de la désertification, l'érosion côtière et les effets de la fonte des glaciers, selon le cas. Le rapport pourrait fournir une évaluation des dommages causés par les effets néfastes des changements climatiques, y compris les phénomènes météorologiques, les besoins prévus pour faire face à la vulnérabilité et l'expérience acquise à ce jour avec les mécanismes existants, y compris le financement des changements climatiques. Le rapport pourrait également fournir des informations sur la dette et l'expérience en matière de gestion de la dette.

h. Mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

Mobilisation des ressources domestiques

Le rapport doit indiquer les progrès dans la mobilisation des ressources domestiques. Cela doit inclure une évaluation de l'évolution de l'épargne domestique et de l'inclusion financière ainsi que des recettes publiques, y compris les impôts. La partie doit aussi inclure des politiques à augmenter la mobilisation des ressources domestiques, y compris des stratégies visant à renforcer les capacités institutionnelles.

Aide au développement

Cette partie doit fournir une analyse de l'intégration de l'aide au développement au sein des plans et des priorités nationaux. Il doit fournir un rapport d'alignement des flux de l'aide au développement aux priorités de développement national, ainsi qu'une analyse de la contribution de l'aide au développement pour progresser sur les priorités fixées par le Programme d'action d'Istanbul. Il doit aussi indiquer les défis et les contraintes rencontrées concernant la fragmentation de l'aide, la coordination entre les donateurs, la volatilité et l'imprévisibilité des fluxes de l'aide ou d'autres facteurs limitant l'impact de l'aide au développement.

Dettes extérieures

Le rapport doit fournir une analyse avec les tendances sur la vulnérabilité de la dette, en particulier concernant le fardeau de la dette et le service de la dette. Il doit mettre en lumière les mesures prises dans la réalisation de la viabilité de la dette.

Investissement direct à l'étranger

Le rapport doit fournir aussi une évaluation de l'impact des investissements directs étrangers (IDE) sur le développement national. Il doit indiquer l'impact des IDE dans les domaines clés, y compris les transferts des technologies et des compétences, la création d'emplois et l'éradication de la pauvreté. Le rapport doit fournir des exemples de politiques mises en œuvre pour attirer les investissements étrangers et assurer leur impact positif sur les capacités productives et la diversification de l'économie.

Les transferts des fonds

Cette partie doit évaluer l'impact des transferts des fonds sur le développement en tant que complément aux autres sources de financement de développement.

i. Bonne gouvernance à tous les niveaux

Le rapport doit indiquer les politiques, les cadres stratégiques et les actions prises afin d'améliorer la bonne gouvernance, l'état de droit, les droits humains, l'égalité des genres et la participation démocratique. Il doit inclure les mesures prises visant à combattre la corruption et à améliorer la transparence.

Le rapport doit aussi inclure un aperçu de la capacité du pays à participer aux forums régionaux et internationaux.

j. Progrès vers la graduation

Cette partie doit rapporter les progrès vers la graduation et des stratégies de transition lises, y compris les plans de développement nationaux et les arrangements institutionnels pour la graduation et identifier des mesures de soutien afin de réaliser un classement durable et irréversible.

V. Cohérence et liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres processus mondiaux

Le Programme 2030 a placé la promesse de ne laisser personne de côté, au centre des efforts nationaux pour éradiquer la pauvreté extrême, construire un avenir de prospérité partagée et protéger notre planète. Les PMA ont fait l'objet d'une attention particulière dans le Programme 2030 en tant que les pays les plus vulnérables. Les défis et les priorités sont fermement ancrés dans l'architecture de base du Programme 2030.

Le rapport doit indiquer comment les principes, les actions et les lignes directrices du Programme 2030 et d'autres grands accords internationaux sont intégrés dans les politiques de développement nationales afin d'accélérer les progrès dans les domaines prioritaires définis dans le PAI et assurer le développement durable et inclusif qui favorise un changement significatif dans la vie de ceux qui vivent dans les PMA.

VI. Vers le prochain agenda des PMA

Le prochain programme d'action des PMA qui sera adopté lors de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA devrait correspondre avec les dix années restantes des ODD. Construire sur les leçons apprises et les bonnes pratiques identifiées dans les sections précédentes, cette partie doit fournir des recommandations sur les mesures à prendre au niveau national, régional et global pour éliminer la pauvreté et réaliser le développement durable dans les PMA, y compris l'accélération de leur reclassement, au cours des 10 prochaines années. Il pourrait aussi mettre en lumière les domaines d'actions prioritaires que la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA devrait aborder afin de soutenir et faciliter la réalisation des ODD dans les PMA, y compris les rôles des différentes parties prenantes et d'identifier des défis émergents et mesure politique associé.

VII. Annexe Statistique

Les pays sont encouragés à inclure une annexe contenant des données. Ils peuvent indiquer si les statistiques ont été collectées auprès du système statistique national.